

# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## RÉUNION du 18 juin 2021

Mélanie DEBRIX / Caroline DEY

- Convocation : 12 juin 2021
- Affichage : 17 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

**Nombre de membres élus en exercice : 15**

**Sont présents (14)**

**Messieurs :** LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, RAGOT Christophe, BAGUESSE Loïc, LENGIN Kevin, ANTONETTI Alexandre, HARE Elise, ANGER Douce, CHARLIER Jean, MONCHATRE Éric.

**Mesdames :** SANCTOT Julie, DEBRIX Mélanie, HARE Elise, ANGER Douce.

**Absents excusés :** GHELEIN Didier, donne pouvoir à LACAISSÉ Philippe.

**Secrétaire de séance :** Mélanie DEBRIX.

### **Ordre du jour**

- ✓ **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 21/05/2021**
- ✓ **Délibération : gestion des déchets verts.**
- ✓ **Délibération : emprunt centre village.**
- ✓ **Délibération : décision modificative au BP 2021.**
- ✓ **Informations :**
  1. **Travaux Centre Village : présentation de l'aménagement du parking de la salle des fêtes.**
  2. **Aménagement de l'aire de jeux.**
  3. **Retour de la commission presbytère.**
- ✓ **Questions diverses.**

---

### **Approbation du dernier compte-rendu de réunion :**

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

- ✓ **Délibération : Gestion des déchets verts.**

Monsieur le Maire explique que le marché de prestation de collecte des déchets verts en porte à porte passé en 2018 avec la société COVED arrive à son terme, et qu'il doit être renouvelé avant la prochaine campagne de collecte qui démarrera au printemps 2022.

Les caractéristiques pressenties du prochain marché seraient les suivantes :

- Durée de 3 ans plus 1 année reconductible 2 fois
- Période indicative de collecte : avril à novembre
- Fréquence de collecte : hebdomadaire ou quinzaine
- Surcoût d'environ 3% sur la taxe foncière.

Une décision doit être prise par les communes pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021 au plus tard.

Il s'agit de voter pour décider si la commune demande à bénéficier du ramassage des déchets verts.

Monsieur Léger s'interroge sur la logique de faire ramasser les déchets verts plutôt qu'inciter les gens à traiter leurs déchets verts chez eux.

Il ouvre alors le débat afin que chaque conseiller puisse donner son avis.

Après débat et passage au vote pour que la commune adhère au ramassage des déchets verts :

- ↘ 2 abstentions
- ↘ 4 voix pour
- ↘ 9 voix contre

il est décidé à la majorité, que la commune de La Rue Saint Pierre ne demandera pas à bénéficier du ramassage des déchets verts.

✓ **Délibération : emprunt centre village.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

**Montant** **300 000 €**

**Mode de financement proposé :**

**Emprunt moyen long terme** **300 000 €**

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement « moyen / long terme » d'un montant de 300 000 € dont les modalités sont ci-dessous :**

|                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| Montant de l'emprunt :     | <b>300 000 €</b>            |
| Taux actuel :              | <b>0.82 %</b>               |
| Durée du crédit            | <b>14 ans</b>               |
| Modalités de remboursement | <b>trimestriel</b>          |
| Type d'échéance :          | <b>échéances constantes</b> |
| Frais de dossier :         | <b>150 €</b>                |

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

**Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la commune de LA RUE SAINT PIERRE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées

✓ **Délibération : décision modificative au BP 2021.**

Monsieur le Maire explique qu'en 2020 une échéance n'a pas pu être régularisée pour insuffisance de crédits.

Il s'agit donc d'effectuer une décision modificative au BP 2021 afin de pouvoir régulariser cette situation.

Monsieur le Maire fait ensuite présentation des différentes modifications comme suit :

**Imputations de dépenses :**

| Chapitre                           | Article | Désignation                            | Montant réel | Section à section |
|------------------------------------|---------|--|--------------|-------------------|
|                                    | 023     | Virement à la section d'investissement |              | 4 200             |
| 11 – Charges à caractère général   | 615228  | Autres bâtiments                       | - 5 500      |                   |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 1641    | Emprunt en euros                       | + 4 200      |                   |
| 66 – Charges financières           | 66111   | Intérêts réglés à échéance             | + 1 300      |                   |

**Imputation de recettes**

| Chapitre | Article | Désignation                              | Montant réel | Section à section |
|----------|---------|--|--------------|-------------------|
|          | 021     | Virement de la section de fonctionnement |              | 4 200             |

**Après passage au vote, la décision modificative est acceptée à l'unanimité.**

**Informations et questions diverses :**

**Informations :**

1. Travaux Centre Village : présentation de l'aménagement du parking de la salle des fêtes

Monsieur Léger présente le dernier plan mis à jour par le Cabinet BOVARY

2. Aménagement de l'aire de jeux :

Monsieur Chabé détaille les deux derniers devis reçus, et Monsieur Léger fait un comparatif.

Madame Debrix intervient et expose que la Société Husson a sa préférence pour un meilleur sol, de meilleurs jeux, et une meilleure relation à la clientèle.

Après passage au vote, le devis de la Société Husson pour un montant total de 29 070.36 euros TTC est accepté à l'unanimité.

### 3. Retour de la commission presbytère :

Monsieur Antonetti, expose avoir travaillé avec Douce Anger, Julie Sanctot, Philippe Lacaisse et Levin Lengin sur les différentes possibilités du devenir du presbytère.

Il fait ensuite présentation de ces différentes orientations par le biais d'un document.

A l'issue de cette présentation, il s'agit de décider sur quelle possibilité l'ensemble du conseil souhaite en voir l'évolution, afin de pouvoir avancer sur le projet.

2 projets retiennent l'attention des conseillers :

- Transformation du presbytère en 2 logements locatifs
- Transformation du presbytère en cantine scolaire.

La commission presbytère va donc continuer ses investigations en retenant ces deux orientations.

### Questions diverses :

- Monsieur Léger informe qu'une réunion s'est tenue avec la direction des Routes de Dieppe concernant l'aire de covoiturage.
- Monsieur le Maire expose ensuite des problèmes rencontrés avec le bus scolaire Route de l'Épinay / Route de Longuerue. Le bus scolaire rencontre en effet des difficultés pour entrer et sortir de cette route.  
La DIRE de Clères prévoit un élargissement Route de l'Épinay, et Monsieur Léger expose le plan à l'ensemble des Conseillers.  
Les travaux sont prévus cet été.
- Pompe à chaleur de l'école : la carte est finalement irréparable.  
Monsieur Léger explique qu'il va falloir remplacer la pompe à chaleur et expose que l'entreprise LPE a établi un devis de 10 000 euros HT et qu'il reste dans l'attente d'un devis de l'entreprise CIAT.
- Travaux centre village : l'entreprise Via France travaille en ce moment du Clos des Pommiers à devant le presbytère.  
Le 19 juillet, la route de Cailly sera coupée à la circulation en raison de la mise en place des plateaux ralentisseurs. L'entreprise doit faire passer un plan de circulation.
- Les grosses pluies ont engendré des problèmes d'inondations.  
Une réunion publique est organisée par Cailly pour expliquer la situation aux habitants de Cailly, et les bassins versants travaillent sur ce problème.
- Conseil d'école :
  - Julie Sanctot explique que pour donner suite à la loi Egalim, le SIVOSS a pris la décision d'introduire un composant bio dans chaque repas, ce qui occasionne un surcoût de 0.22 euros par repas.
  - Par ailleurs, un effort a été fait concernant les goûters, ce qui engendre une augmentation du prix de la première demi-heure de garderie, qui augmente de 0.60 euros.
  - Monsieur Léger informe les conseillers que la Rue Saint Pierre a été retenue pour le projet de subventions du socle numérique.
  - Il indique également avoir eu une conversation avec les enseignantes au sujet de la coupure d'eau ayant impacté l'école, et a demandé plus de concertation entre les enseignantes et la commune.
  - Mme Vincent demande à la commune de racheter des bureaux et des chaises. Julie Sanctot ou Bruno Léger iront voir ce qui est en place.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 30 juillet 2021 à 20 h 30 dans la salle des fêtes.